Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212902407-20251226-472025-DE

ROSNOËN

COMMUNE DE ROSNOËN
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Délibération 47/2025

Date de publication : 17 décembre 2025

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **mardi 16 décembre 2025** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :
En exercice: 13 Présents: 09 Votants: 09

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – Mme MAGUEUR – Mme LANCIEN - M. MARC – Mme. PORTIER – M. AUFFRET - M. MORIZUR - Mme OUMBICHE

Absents avec procuration :

Absents sans procuration : Mme BIZEC, M. RIVOAL, Mme PERROT-CAUDERLIER, M. RANNOU

Secrétaire de séance : M. AUFFRET

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

47/2025– Déclassement et cission d'une emprise de voie communale SCI GILOT-ZGKOURI

La parcelle communale section ZW numéros 24.86 et une partie de la 23 et de la 71 concernée correspond à un bout de chemin au 285 Penfrat qui est, de fait, intégré à la propriété riveraine depuis plus de 30 ans, et historiquement rattaché à la parcelle de Madame SÉNÉCHAL ;
Considérant que cette propriété est aujourd'hui détenue par la SCI GILOT - ZGKOURI, immatriculée 922 162 918, dont le siège social est à 7 Menez Kaol - 29550 PLOMODIERN, et que cette emprise ne présente plus, de fait, d'intérêt général pour la Commune ni de servitude d'usage public avérée.
L'emprise foncière à céder est la partie verdie identifiée sur la carte figurant en page 26 du document joint, représentant une surface approximative de 150 m² (à confirmer après bornage contradictoire).
Considérant l'opportunité de régulariser cette situation foncière par une cession au bénéfice de la SCI GILOT – ZGKOURI, représentée par M Gilot Maxime né le 30 avril 1990 à Anger, demeurant à 7 Menez Kaol - 29 550 – PLOMODIERN
Et Mme ZGKOURI Elena née le 16 janvier 1988 à Lushnje (Albanie), demeurant à 7 Menez Kaol - 29 550 - PLOMODIERN
La proposition de cession acceptée par l'acquéreur aux conditions suivantes : Prix du foncier cédé fixé à 0,30 € (trente centimes d'euro) le m2. Les frais de bornage, les frais d'acquisition,

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212902407-20251226-472025-DE

les frais d'acte notarié et les autres charges liées à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

DECIDENT :

Donner un avis sur le déclassement et la cession de la voie communale à la SCI GILOT-ZGKOURI

Fixer le prix de cette parcelle à 0,30 € le m2 pour 150m2

ADOPTENT :

A l'unanimité

Affiché le 17 décembre 2025

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
M. KERNEIS

MAIRIE DE ROSPORDEN (Finistère)

Le secrétaire
M.AUFFRET